



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2018

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 27

Votants : 28 (dont 1
procuration)

N° 7

OBJET :

**AMENAGEMENT
DE LA RIVE DU
LAC D'ALLIER, DE
LA BOUCLE DES
ISLES AU PONT DE
L'EUROPE ET
CURAGE DU LAC
D'ALLIER**

**ATTRIBUTION
DES MARCHES DE
TRAVAUX**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le 12 JUIL. 2018

Publiée ou notifiée

le 12 JUIL. 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 7) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - I. DELUNEL (à partir de la délibération n° 2) - J. TERRACOL (à partir de la délibération n° 7), Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT (de la délibération n° 1 à 5 B/ et à partir de la délibération n° 7) - M. MORGAND - A. CORNE - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n° 6) - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - J.M. BOUREL - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - G. DURANTET - M. MONTIBERT - A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme C. SEGUIN à M. J. KUCHNA

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - R. MAZAL - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET - C. DUMONT - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - R. LOVATY - C. BERTIN - C. CATARD - J. JOANNET - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD - F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral N°2017/667 du 27 Décembre 2017 portant adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Vu la délibération n°2C du 17 septembre 2015 portant approbation par le Bureau Communautaire d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont,

Vu l'accord-cadre A02015-16 du 5 janvier 2016 et le marché subséquent n°1 conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre AXE SAONÉ (mandataire)/ ARTELIA Ville et Transport/CITEC INGENIEURS CONSEIL/CABINET ALLIANCES/BIOTEC/ADEQUATION, représenté par le mandataire AXE SAONE, pour l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont et la réalisation de 7 avant-projets,

Vu la délibération n° 3 du bureau communautaire du 1^{er} juin 2017 approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande,

Vu la délibération n° 3 A du bureau communautaire du 14 septembre 2017 approuvant le marché subséquent n°2,

Vu les délibérations n° 39 A et 39 B du conseil communautaire du 28 septembre 2017 approuvant le programme d'aménagement et de rénovation de la rive gauche de l'Allier entre la boucle des Isles et le pont de l'Europe et tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération n°1 du bureau communautaire du 2 novembre 2017 désignant les membres de la CAO de groupement de commandes pour l'attribution des marchés de travaux découlant du marché subséquent n°2,

Vu la délibération n°5 du bureau communautaire du 8 février 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 27 juin 2018,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été publié en date du 27 avril 2018 pour sélectionner les entreprises chargées de réaliser les travaux précités avec une date limite de remise des offres prévue le jeudi 7 juin 2018 à 12h00,

Considérant qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 27 juin 2018 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
1 Curage	Vinci construction terrassement - mandataire - Vinci construction maritime et fluvial Le mas des entreprises 5 avenue Lionel Terray CS 80156 69881 MEYZIEU	2 358 346,43 € HT soit 2 830 015,72 € TTC (TF : 2 196 196,43 € HT TO1 : 162 150,00 € HT)
2 Voiries, réseaux divers	EUROVIA DALA 6 rue Colbert BP 34 03401 YZEURE CEDEX	3 331 372,34 € HT soit 3 997 446,81 € TTC TF + 6 TO : 2 850 355,40 € HT VE 1 : 156 775,24 € VE 2 : 26 250,00 € VE 3 : 297 991,70 €
3 Génie civil et génie végétal	Groupement EIFFAGE GENIE CIVIL-(MANDATAIRE) FOREZIENNE D'ENTREPRISE – GAGNE CONSTRUCTIONS METALLIQUES – PARC ET SPORTS 7 et 9 rue Grangeneuve BP 86 42003 SAINT ETIENNE Cedex 1	6 259 107,70 € HT Base : 5 925 207,70 € HT VE 1 : 333 900 € HT
4 Bétons, pierre	Groupement SOLS LOIRE AUVERGNE mandataire - LTA Parc des murons 8 rue Jules Védrine 42160 ANDREZIEU BOUTHEON	3 431 915,78 € HT Base : 3 193 996,60 € HT TO1 : 92 722,30 € HT TO2 : 145 196,88 € HT
5 Paysage, finitions	Groupement ID VERDE mandataire - LANTANA ZAC du Davayat 03110 SAINT REMY EN ROLLAT	4 148 424,29 € HT Base : 3 081 492,99 € HT TO 1 : 281 576,94 € HT TO 2 : 111 597,67 € HT TO 3 : 168 013,93 € HT TO 4 : 301 365,40 € HT TO 5 : 159 959,16 € HT TO 6 : 44 418,20 € HT
7 Eclairage, équipement	Groupement SAS VIGILEC - mandataire - BOUYGUES ENERGIES SERVICES Les paltrats 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE	2 079 989,75 € HT TF : 1 748 588,75 € HT TO1 : 68 978,50 € HT TO2 : 80522,50 € HT VE 1 : 181 900 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, la commission d'appel d'offres du 27 juin 2018 a décidé de déclarer infructueux le lot n°6 « serrurerie » et le lot n°8 « micro-architectures »,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'approuver la conclusion des marchés de travaux conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Président ou le conseiller délégué à la Commande publique à signer les marchés correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 28 juin 2018.
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018 -

Objet de l'acte : AMENAGEMENT DE LA RIVE DU LAC D'ALLIER DE LA BOUCLE DES ISLES
AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC D'ALLIER - ATTRIBUTION
DES MARCHES DE TRAVAUX

.....
Date de décision: 28/06/2018

Date de réception de l'accusé 12/07/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28JUI2018_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180628-28JUI2018_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20180628-28JUI2018_7-DE-1-1_1.pdf)